

### **UP30301**

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : UP30301

Autres moyens

: Sans objet

d'identification

Utilisation recommandée : Inhibiteur de corrosion

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 10/23/2024

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Classification SGH

Irritation de la peau Dommages occulaires

graves

: Catégorie 2: Catégorie 1

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. En cas d'irritation cutanée: Demander un

avis médical/ Consulter un médecin. Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation.

**Autres dangers** : Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

931461 1 / 9

### UP30301

# SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange Mélange

**Nom Chimique** No. CAS Concentration (%)

acide phosphorique 7664-38-2 10 - 30 Sulphates 7733-02-0 10 - 30 acide sulfurique 7664-93-9 0.1 - 1

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone oxvdes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

931461 2/9

# **UP30301**

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

# **SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

: 0°C à 50°C Température d'entreposage

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Phosphoric acid	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	ACGIH
		STEL	3 mg/m3	ACGIH
		TWA	1 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	3 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1 mg/m3	OSHA Z1
sulphuric acid	7664-93-9	TWA (Thoracic particulate matter)	0.2 mg/m3	ACGIH
		TWA	1 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

931461 3/9

### UP30301

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Écran facial

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

> consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en

cas de contact ou danger d'éclaboussure.

# SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

: liquide Aspect

Couleur : clair, ambre

Odeur légère pΗ : 0.20,

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation

intervalle d'ébullition

Point d'ébullition initial et

: 103.9 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.316 (15.56 °C)

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

931461 4/9

### **UP30301**

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique

: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique

: 3.04 mm2/s

Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Donnée non disponibleDonnée non disponible

: Donnée non disponible

poids moléculaire
COV (composés organiques

: Donnée non disponible

volatils)

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie, consulter la section 5

### **SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

# Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

### Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

931461 5 / 9

### **UP30301**

#### **Toxicité**

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 2,168 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la

peau

•

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule : Donnée non disponible

germinale

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

### **SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

Toxicité pour les poissons

Composants

: Sulphates 96 h CL50 Poissons: 1.359 mg/l

acide sulfurique 96 h CL50: 22 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: acide phosphorique

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): > 100 mg/l

aquatiques Composants

Toxicité pour les algues : acide phosphorique

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (Algues vertes): > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

931461 6 / 9

# **UP30301**

Sans objet - inorganique

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### **SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés

avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la

réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en

vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

# **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

**Transport terrestre (DOT)** 

No. UN : 3264

Description des : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

marchandises

(Acide phosphorique)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime

(IMDG/IMO)

No. UN : 3264

Nom d'expédition : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(Acide phosphorique)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : non

### **SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

#### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

931461 7 / 9

# **UP30301**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Sulphates	7733-02-0	1000	6746

### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

Sulphates 7733-02-0 10 - 20 %

### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

### California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation ne s'applique pas à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

#### Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

#### Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

# Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

#### Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

# Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

### Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

# Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

#### Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

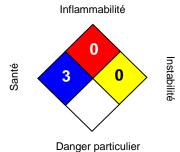
En conformité avec les inventaires

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

931461 8 / 9

### **UP30301**

#### NFPA:



#### HMIS III:

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extrême, \* = Chronique

Date d'émission : 10/23/2024

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

931461 9 / 9